



Assignation pour loyers impayés

Par Moi1234

Bonjour,

Je loue un logement social depuis 1 an environ. J'ai eu quelques difficultés pour payer mon loyer avec une dette de 2700 euros. J'ai, par conséquent, reçu une procédure d'assignation pour le mois de décembre. A ce jour, j'ai totalement régularisé ma situation. J'aimerais savoir si je peux, malgré la régularisation, me faire expulser.

Je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est le juge qui décide selon les arguments présentés.
Le remboursement complet joue en votre faveur.

Par Moi1234

Merci pour la réponse.